Page : **1/5**

Document N° : **019** Processus N° : **2 - DIR**

Géré par : YE

Date de la mise à jour : 01.01.2026



REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE « OSER JOUER » 2026

Entrée en vigueur le 25.09.2023, mise à jour le 01.01.2026

Préambule

La bibliothèque « OSER JOUER » située à Vevey est publique. Elle s'adresse en priorité aux personnes en situation de précarité financière, tels que les bénéficiaires de l'aide sociale, la population migrante, les demandeurs-euses d'emploi, etc.

La bibliothèque « OSER JOUER » est rattachée à l'association OSEO VAUD, dont le but premier est de favoriser l'autonomie de chacun-e, en œuvrant pour un monde socialement, politiquement et économiquement plus juste. Plus d'informations sur www.oseo-vd.ch

La bibliothèque repose sur les dons d'instruments de musique, dans une démarche fondée sur le partage, la solidarité et l'économie circulaire. Nous accueillons avec gratitude tout nouvel instrument. Pour toute information relative aux modalités de don, nous vous invitons à vous adresser au personnel sur place. Nous vous remercions sincèrement pour votre contribution.

1. Adhésion à la bibliothèque « OSER JOUER »

Pour s'inscrire à la bibliothèque, il faut choisir une catégorie de membre et s'acquitter de la **cotisation annuelle correspondante**. À la suite de quoi, le-la **membre** peut emprunter gratuitement les différents instruments de musique disponible dans la bibliothèque musicale « OSER JOUER ».

Il faut avoir au **minimum 18 ans** pour y adhérer. L'identité et l'âge sont vérifiés sur présentation d'un document officiel.

2. Modalités d'emprunt d'un instrument :

- A. Prendre connaissance du présent règlement, l'accepter et le signer lors de la première visite.
- **B.** Choisir une catégorie de membre et s'acquitter de la cotisation annuelle correspondante, fixée comme suit :
 - 1. Membre Crescendo: CHF 50.-

Cotisation standard pour participer à la vie de la bibliothèque.

2. Membre Virtuose (Club VIP) : dès CHF 100.-

Cotisation d'un montant supérieur destinée à soutenir et pérenniser la bibliothèque. Ce statut donne accès à un événement annuel exclusif (concert, initiation, atelier, conférence, apéritif, etc.).

3. Membre Pianissimo: CHF 20.-

Cotisation réduite sur présentation d'un justificatif (AVS, AI, AC, Carte Culture, étudiant es, etc.).

Nous sommes conscients que certaines personnes peuvent rencontrer des difficultés financières. Si vous êtes dans une situation précaire, contactez-nous afin de trouver une solution individuelle et équitable.

- C. Créer son compte en ligne depuis le site internet <u>www.oserjouer.ch</u>. Sur l'onglet « <u>Inscription</u> » il faut entrer ses données personnelles. Une copie d'un document d'identité vous sera demandée, lors de votre premier emprunt.
- **C.bis** Il est possible de s'adresser directement au personnel de la bibliothèque **sur place** qui se chargera de l'inscription ou de répondre à toute autre demande. Il est nécessaire de se munir d'une pièce d'identité.







Page : **2/5**

Document N° : **019** Processus N° : **2 - DIR**

Géré par : YE

Date de la mise à jour : 01.01.2026



- Venir chercher l'instrument désiré sur place (se munir d'un sac de transport), aux heures d'ouverture de la bibliothèque ; merci de vous référer aux informations pratiques mentionnées sur le site internet. Même si l'instrument souhaité est « disponible », vous avez la possibilité de le réserver afin d'être sûr qu'il soit en stock lors de votre venue. Cependant, un délai de 7 jours ouvrables est à respecter entre le jour de réservation et le jour de passage à la bibliothèque. Audelà de ce délai, l'instrument sera remis à la disposition d'autres membres.
- E. Si l'instrument souhaité est « non disponible », une date de retour indicative est mentionnée dans la description du catalogue en ligne. Vous avez aussi la possibilité de le réserver en ligne en cliquant sur « réserver cet instrument ». Vous recevrez un mail quand il sera à nouveau disponible pour venir le chercher dans les 7 jours ouvrables. A noter qu'il est possible de réserver qu'un instrument à la fois.
- F. Il est possible, sur demande, qu'un-e membre puisse louer plusieurs instruments simultanément pour des projets ponctuels (pédagogique, concerts avec des enfants, jam session, etc.). Dans ce cas, veuillez prendre contact avec le-la responsable de la bibliothèque.

3. Divers cas de responsabilité

L'instrument de musique emprunté est à **usage strictement personnel** et ne doit en aucun cas être utilisé pour le commerce, la location/sous-location ou les activités commerciales et professionnelles.

En cas de dommages causés à un instrument, la responsabilité incombe à la personne membre de la bibliothèque, même dans le cas d'une cession à une tierce personne de l'instrument emprunté à la bibliothèque (voir ch. 9 RC).

3.1. Sinistres

Le-la membre est responsable de la perte, du vol, ou des dommages causés par négligence.

Le-la membre doit se munir d'une housse de transport adapté à l'instrument choisi, de manière à le protéger lors du transport (dans le cas où cela n'est pas fourni avec l'instrument c.f. descriptif).

Le-la membre est tenu-e de nettoyer soigneusement l'instrument avant sa restitution.

Dans le cas où le-la membre ne respecterait pas ces règles à plusieurs reprises, OSER JOUER se réserve le droit de refuser les emprunts et de révoquer l'abonnement du-de la membre.

Si des instruments prêtés sont rendus dans un état de dégradation important, le personnel de la bibliothèque procédera à un constat des dégâts, estimera le prix de l'instrument neuf et un devis de réparation sera établi avec des professionnels. OSER JOUER revendiquera la totalité du montant requis, dans les **30 jours**, pour procéder à sa réparation ou pour le remplacer par un instrument similaire de deuxième main en cas de dégâts total. Elle peut aussi encaisser la somme comme un don pour réparer d'autres instruments. Le-la membre peut aussi proposer de donner un instrument qu'il-elle possède et qu'il-elle n'utilise pas comme dédommagement.

3.2. Contrôles et constats

Chaque instrument, y compris ses accessoires, sont contrôlés conjointement par le-la membre et le personnel de la bibliothèque avant et après chaque emprunt. Le-la membre accepte que les instruments proposés soient des instruments d'occasion et qu'ils peuvent présenter d'éventuels marques ou défauts de fabrication et de qualité. Si le-la membre constate un défaut majeur après avoir emporté l'instrument, il-elle doit en informer immédiatement le personnel d'OSER JOUER, faute de quoi la responsabilité pourrait lui être imputée (voir ch. 3.1). De plus, les instruments doivent être rendus propres et dans le même état que lors du prêt.







Page : **3/5**

Document N°: 019 Processus N°: 2 - DIR

Géré par : YE

Date de la mise à jour : 01.01.2026



4. Modes d'emplois

Le-la membre est censé-e lire attentivement la notice d'utilisation des instruments électroniques et d'en respecter les recommandations d'utilisation, pour autant qu'elle soit livrée avec l'instrument. Dans le cas contraire, le-la membre est responsable d'obtenir les informations d'utilisation par ses propres moyens. Une fois que le-la membre emprunte un instrument, il-elle doit être capable de l'utiliser de façon sûre et appropriée.

Le personnel de la bibliothèque est à disposition pour toute explication ou information concernant les instruments, dans la limite de leurs connaissances. OSER JOUER n'est pas responsable des dommages, corporels ou matériels, liés à une mauvaise manipulation de l'instrument par le-la membre et ce-cette dernier-ère ne pourra pas réclamer de compensation dans ce sens.

Au moindre signe d'insécurité ou de défaut d'un instrument emprunté, le-la membre s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de cesser immédiatement l'usage de l'instrument. Dans ce cas, il-elle doit restituer l'instrument rapidement et informer OSER JOUER de l'état de ce dernier.

5. Durée et délais

Les instruments peuvent être empruntés et restitués à OSER JOUER uniquement pendant ses heures d'ouverture. L'emprunt d'un instrument a une **durée de 3 mois maximum**, avec l'option de le **prolonger trois fois de 3 mois supplémentaires** (maximum 1 an), pour autant que l'instrument ne soit pas réservé par un-e autre membre entretemps.

L'instrument **doit être rendu** à la date d'échéance prévue lors de l'emprunt. Un **rappel automatique** est envoyé par e-mail quelques jours avant.

6. Cautions et retards

Une **caution** peut être demandée en fonction du type d'instrument et de sa valeur initiale. Les prix de la caution sont **variables** et **mentionnés** clairement dans le **descriptif** de l'instrument dans le catalogue en ligne. La caution doit être réglée en **cash** lors de l'emprunt et sera rendue lors du retour.

Si l'instrument n'est pas rendu dans les délais, une prolongation sera suggérée par mail, si l'instrument n'est **pas déjà réservé**. Dans le cas contraire, des rappels continueront d'être envoyé au membre pour retourner l'instrument dans les plus brefs délais.

Si le-la membre ne donne **aucune nouvelle** et que plusieurs rappels et téléphones sont restés sans réponse, OSER JOUER se réserve le droit de **suspendre** temporairement le compte du-de la membre. Si une caution a été perçue, cette dernière reste propriété d'OSEO JOUER tant que l'instrument n'aura pas été restitué.

OSER JOUER prendra les **mesures nécessaires** pour récupérer l'instrument prêté dans la mesure du raisonnable, et se réserve le droit de faire recours aux tribunaux afin de se faire rembourser les coûts. En cas de contestation, le for juridique est à Vevey et le droit applicable est le droit suisse.

7. Données personnelles enregistrées pour les emprunts

Dans le cadre d'une création de compte de membre, les données personnelles suivantes sont enregistrées sur le site d'emprunt :

- Prénom, nom de famille
- Date de naissance
- Adresse de courriel
- No de téléphone
- Adresse postale

Ces données sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion de la bibliothèque OSER JOUER et ne sont divulguées à aucune tierce personne hors de l'Association OSEO Vaud (Loi sur la Protection des données, LPd). Elles peuvent être utilisées à des fins d'analyse et/ou de statistique, de manière anonyme.







Page : **4/5**

Document N°: 019 Processus N°: 2 - DIR

Géré par : YE

Date de la mise à jour : 01.01.2026



8. Droit à l'oubli

Comme le prévoit la LPd, le-la membre ayant résilié son adhésion à la bibliothèque OSER JOUER peut demander la suppression de ses informations personnelles, par mail à <u>oserjouer@oseo-vd.ch</u> ou par courrier postal à Rue du Panorama 28 | Case postale 812 | 1800 Vevey.

9. Décharge de responsabilité

- 1. Je **certifie** avoir une assurance de responsabilité civile (RC) couvrant les risques de détérioration des instruments de musique mis à ma disposition (une copie de la police d'assurance RC ainsi qu'une caution peuvent vous être demandés pour certaines locations).
- 2. Dans le cas de détérioration d'instruments mis à disposition sous ma responsabilité, je m'engage à verser le montant du devis pour la réparation des instruments.
- De plus, je confirme que la bibliothèque « OSER JOUER » et l'association OSEO Vaud ne sont pas responsables en cas d'accident survenu lors de l'utilisation des instruments de musique empruntés.

10. Modifications apportées au règlement

OSER JOUER se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement. Dans ce cas, la nouvelle version informatique sera mise à jour sur le site internet et envoyée aux membres pour information. Les membres devront l'accepter à nouveau pour continuer à utiliser les services de la bibliothèque.

| MEMBRE Crescendo / Virtuose / Pianissimo : | OSER JOUER : |
|--|---------------|
| Nom, Prénom : | Nom, Prénom : |
| Montant acquitté : | Signature: |
| Date, lieu: | |
| Signature : | |
| | |

- Annexe : Bulletin de versement (facture code QR Iban)







Page : **5/5**

Document N° : 019
Processus N° : 2 - DIR

Géré par : **YE**

Date de la mise à jour : 01.01.2026



| ~ | | |
|---|------------------|--|
| Récépissé | Section palement | Compte / Payable à CH62 0844 0835 3252 9008 0 |
| CH62 0844 0835 3252 9008 0 Association OSEO-Vaud | | Association OSEO-Vaud Rue du Panorama 28 |
| Rue du Panorama 28 | | 1800 Vevey 1 |
| 1800 Vevey 1 CH | ` ~~~~~~ | CH |
| | | |
| Payable par (nom/adresse) | | Informations supplémentaires |
| · | 《美华州东西 | Cotisation annuelle OSER Jouer |
| | 76-32-36-36 | Payable par (nom/adresse) |
| 1 | 面数数平线探 | Г 7 |
| _ | EDWEN IV MANAGE | |
| Monnaie Montant CHF | Monnaie Montant | _ |
| LI | CHF [| |
| Point de dépôt | | |
| | L | _ |
| | | |
| | | |
| | | |





